que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier;

il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur.

Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir prie lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues ; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à

l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent

corroborer mes dires.

Puissance du Canada,

Province d'Ontario,

Comté d'York.

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont

vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, dans le comté d'York, ce 30e jour d'octobre, A.D., 1900. H. Gordon,

[Sceau]

Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

Montréal, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé